

PRIX DE L'ABONNEMENT
pour LYON et le DÉPARTEMENT DU RHÔNE.
16 francs pour trois mois,
32 francs pour six mois,
64 francs pour l'année.
Hors du DÉPARTEMENT, 1 f. de plus par trimestre.
Le numéro : 25 c. — Annonces : 25 c. la ligne.



LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :

À LYON, au Bureau du Journal, rue des Célestins, n° 1er.

À PARIS, chez MM. LÉJOLIVET et COMP^{te}, directeurs de l'Office-Correspondance, rue des Filles-Saint-Thomas, n° 5, place de la Bourse, et chez M. DECOUVE-DENUNCIQUES, rue Lepelletier, 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTIER, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le dimanche. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

LYON, 11 OCTOBRE 1845.

L'année 1845 aura été fatale aux armes de la France, et le ministère du 29 octobre encourra dans l'avenir une grave responsabilité, léguera de déplorables exemples à ses successeurs ; tous ses actes portent le caractère de l'incertitude, de l'hésitation, de l'impuissance ; on dirait qu'une main tremblante de vieillard se glisse partout pour tout glacer de son contact. Dans l'Amérique du Sud, nous ne savons pas défendre nos nationaux de la tyrannie et de la ruine ; dans l'Amérique du Nord, alors que les Etats-Unis s'agrandissent par l'adjonction du Texas, nous ne savons être ni pour eux ni contre eux, et nous descendons à des intrigues à la suite de l'Angleterre. Dans l'Océanie, les Anglais conspirent contre nous ; une reine de sauvages paie nos avances par le dédain ; le ministère donne une indemnité au chef des conspirateurs, et enchaîne le courage de nos marins, qui puniraient en même temps les insolences des Anglais et de Pomaré.

Sur les bords opposés des deux mers qui baignent l'Afrique, sur les côtes de la mer des Indes et sur les côtes de la Méditerranée, à Tamatave, aujourd'hui à Djemma-Ghazaouat, nous éprouvons un échec imprévu, terrible, en ce qu'il compromet l'avenir. Est-ce que nos marins manquent d'énergie, nos soldats de courage ? Eh bien ! ils en ont assez prouvé, même en succombant. Ce n'est pas le bras qui faillit, le bras qui fait défaut ; c'est la tête qui ne sait rien conduire, la direction qui est absente ; ou l'on ne sait pas adopter un plan, ou l'on n'a pas l'énergie nécessaire pour l'exécuter et renverser les obstacles qui entravent la marche. La France répand le sang de ses soldats, voit gaspiller ses trésors, et, loin d'acquiescer de l'influence, perd de sa considération aux yeux des autres peuples, laisse sa gloire s'obscurcir.

La participation des Anglais au fatal combat de Tamatave est une faute que le courage déployé par M. Romain Desfossés rachète pas, et qui peut avoir pour l'avenir de fâcheuses conséquences. Les droits de la France sur Madagascar sont incontestables, des actes nombreux et des traités les établissent d'une manière irrévocable ; mais les Anglais sont envahisseurs et disposés à saisir toutes les occasions favorables pour s'implanter sur un territoire, pour entrer en partage d'une souveraineté. Du moment que la France était disposée à maintenir ses droits sur l'île malgache, il n'appartenait qu'à elle de veiller non seulement sur les établissements faits par les Français sur la côte, mais sur tous les établissements européens ; de protéger, non pas les nationaux seuls, mais les commerçants de toutes nations dont les richesses pouvaient tenter la cupidité des Hovas, les tyrans du pays. Si les instructions données à M. Romain Desfossés eussent été précises à cet égard, et elles auraient dû l'être, cet officier ne devait pas accepter la coopération d'un équipage anglais. Souveraine nominale de l'île, la France avait seule la mission de faire respecter les droits des Français et des tiers.

En combattant de concert avec des Anglais, on semble leur reconnaître implicitement un droit sur l'île malgache. — Droit de protection, dira-t-on. — Appelez-le comme vous voudrez ; du moment que c'est un droit, il est dangereux. Fiez-vous aux Anglais pour l'étendre, le développer, s'en prévaloir, quand vous croirez convenable de faire acte de souveraineté sur un pays qui, en réalité, appartient à la France, bien qu'elle ne l'occupe pas. Ce sont donc des complications nouvelles qui surgiront dans l'avenir, à la première mésintelligence entre la France et l'Angleterre ; on peut s'y attendre.

M. Romain Desfossés nous semble donc avoir dépassé ses pouvoirs en agissant ainsi qu'il l'a fait, et le ministère devra lui demander compte de sa conduite. Quelque respect que nous ayons pour le malheur, nous ne pouvons nous empêcher de faire remarquer que la responsabilité de M. Romain Desfossés est encore gravement engagée par la manière dont il a conduit l'attaque contre les Hovas. Il sait qu'il a affaire à des hommes habiles, astucieux, cruels ; il embarque sur ses bâtiments les commerçants français et anglais, et il s'en rapporte sur les forces des ennemis, sur leurs travaux de défense, on ne sait à qui, à des paroles jetées au hasard par un commerçant qui ignore tout ce que l'officier a intérêt de savoir. Il ne contrôle pas les renseignements obtenus d'abord par d'autres investigations ; il va en aveugle, il lance une troupe dix fois insuffisante contre un ennemi dont il ne soupçonne pas les forces, contre des fortifications qu'il ne sait pas même exister. Qu'il en soit ainsi dans un pays inconnu, dans les îles de Tahiti, nous le comprenons ; mais dans un pays où il y a des commerçants anglais et français qu'on vient arracher à la mort, cela est incompréhensible et accuse une certaine légèreté.

Partout notre confiance insensée nous suscite des embarras : en Algérie nous fondons la puissance d'Abd-el-Kader par un déplorable traité ; à Madagascar nous fournissons des armes à la France, qui les tournera contre nous. Nous ne savons ni juger des tendances d'un peuple, ni prévoir en rien les événements ; ceux-ci nous prennent toujours au dépourvu ; notre histoire est pleine de faits semblables. Notre colonie de Bourbon est en rapport journalier avec Madagascar ; nos soldats occupent la petite île de Sainte-Marie, qui touche presque à la côte, qui n'est pas éloignée de Tamatave, et nous n'avons rien su des projets de la reine des Hovas, et aux amas d'armes qu'elle faisait, aux dispositions qu'elle prenait, personne n'a deviné qu'elle préparait contre nous quelque coup de main. Il faut croire qu'avec plus d'habileté, en suivant avec plus d'attention les mouvements de Ranavaloa, on eût compris ses desseins ; mais sur beaucoup de points la France est assez mal représentée, et quand elle a des officiers aussi habiles que courageux, qui savent le moyen de dénouer promptement les intrigues, elle les désavoue. Cette pensée suffit à glacer toute énergie, à remplacer l'ardeur par l'hésitation.

Le ministère comprendra que nous ne pouvons demeurer sous le coup de l'échec de Tamatave ; il l'a compris, si l'on en croit le bruit public, et il ne resterait plus qu'à décider si on laissera au gouvernement de Bourbon le soin de punir les Hovas au moyen des forces dont il dispose, ou si une expédition spéciale partira des ports de France. Quelque dépense que doive entraîner ce dernier mode, nous le croyons non seulement préférable, mais le seul utile, le seul qui puisse donner un résultat satisfaisant. Il ne suffirait pas en effet de brûler des établissements sur la côte, de détruire des forts à coups de canon, d'établir de loin en loin de faibles postes, qui, après le départ de l'escadre, seront écrasés par le nombre ; c'est au cœur de la puissance hova qu'il faut porter la guerre si l'on veut donner une solution définitive à cette question ; c'est dans la capitale d'Imerne, à Tananarivou, qu'il faut aller frapper ces Hovas usurpateurs qui font peser la plus affreuse tyrannie sur les populations malgaches qu'ils ont asservies.

Les régions inférieures de Madagascar, situées entre la mer des Indes et les plateaux élevés qui occupent le centre de l'île, sont extrêmement insalubres ; couvertes de forêts qui baignent leurs pieds dans les marécages dont l'eau sans écoulement ne s'évapore que sous les rayons du soleil, elles sont ravagées par des fièvres terribles qui moissonnent rapidement les Européens. Cette insalubrité fut opposée énergiquement à l'établissement de Nosse-Bé et ne l'empêcha pas toutefois. Imerne, au contraire, est un pays sain et fertile. On affirme avoir découvert une route très praticable à l'artillerie et qui mène à Tananarivou que rien ne défend. C'est là qu'il faut porter les armes de la France, établir sa civilisation qui rayonnera sur toute l'île.

Nous avons enfin, dans le *Moniteur*, les rapports officiels relatifs aux dernières et désastreuses affaires de la province d'Oran, dégarée de troupes parce que les projets d'expédition de M. Bugaud contre les Kabyles lui avaient fait porter nos soldats loin de la frontière du Maroc. Il est fort heureux que M. le maréchal Soult ait bien voulu laisser partir ces rapports de Saint-Amans, et que la France puisse enfin être à même de juger de l'étendue des pertes qui sont la conséquence nécessaire du détestable traité de Tanger, non moins que de celui de la Tafna.

Voici d'abord une rapide analyse du rapport de M. le général de Bourjolly au général Lamoricière, gouverneur par intérim. M. de Bourjolly raconte l'expédition de la colonne de Mostaganem, qui tourna le défilé de Tifour sans coup férir, grâce à une tranchée pratiquée il y a deux ans. C'est au sortir du défilé, dans les bois qui couvrent un terrain difficile, que commença un engagement qui dura jusqu'à Ben-Atia. C'est l'arrière-garde qui fut attaquée, et par un ennemi ardent et nombreux. Le bataillon indigène, déployé en tirailleurs, montra beaucoup de résolution et causa des pertes à l'ennemi ; il fallut envoyer un peloton de cavalerie pour le soutenir. Le 20, la colonne partit pour aller au-devant du commandant Manselou, à qui le général avait donné rendez-vous à Ben-Atia. Déjà M. Manselou avait été attaqué et avait eu 1 tué et 3 blessés. La jonction faite, les ennemis attaquèrent ; on leur envoya des obus. Le bataillon indigène se défendit admirablement. Nous eûmes 15 blessés, dont 12 indigènes. Le 21, repos à Ben-Atia, et fourrage à peine inquiété dans la plaine. Le 22, on reprit la route de Touiza des Beni-Dergoum, bivouac qu'on avait quitté le 18. L'ennemi ne tarda pas à commencer une attaque des plus vives. Il entreprit plusieurs fois d'enlever nos tirailleurs que des charges de cavalerie et des coups de canon protégeaient avec intelligence au passage du bois où le 19 le combat avait été si acharné. Il y eut une mêlée sérieuse où les chasseurs d'Orléans tuèrent plusieurs Arabes à la baïonnette. Après avoir donné l'ordre à la cavalerie de charger pour dégager les tirailleurs qui étaient entourés de tous côtés, M. Bourjolly conduisit lui-même à leur secours le bataillon indigène à l'arrière-garde. Deux coups à mitraille purent être tirés avec succès. L'ennemi fut chassé du bois, mais le succès coûta cher. C'est là que fut tué le lieutenant colonel Berthier, et que le commandant Clère eut le genou traversé d'une balle. Nous perdîmes en outre dans cette affaire 19 chasseurs, et, en y comprenant le commandant, nous eûmes 25 blessés. Les pertes de l'ennemi ont dû être énormes, à en juger par le nombre de cadavres qu'il laissa sur le terrain. L'ennemi, après cet engagement, n'a cessé d'accompagner la colonne jusqu'au bivouac de Touiza. Les pertes, pendant toute cette marche, ont été, en totalité, de 27 tués et de 79 blessés.

Parmi les noms que M. de Bourjolly recommande au ministre, nous remarquons celui du chasseur Jeffine, qui a sauvé son sous-

officier, pris un drapeau et reçu six blessures, dont deux coups de feu et quatre coups d' yatagan, et le nom du brigadier Vincent, qui a tué deux Arabes qui cherchaient à enlever le corps du lieutenant-colonel Berthier.

Les pièces qui suivent sont deux lettres de M. le général Cavaignac au colonel Gagnon. Dans la première, le général annonce qu'il a été dans la matinée du 23 septembre, à une lieue vers le sud de Tlemcen, compléter la destruction du pays des Beni-Ouersous. Vers deux heures, 200 d'entre eux ayant attaqué avec une vigueur remarquable une position enlevée la veille et qui couvre son camp, une sortie vigoureuse et la mitraille les ont culbutés avec de nombreuses pertes. De notre côté, la perte a été de deux morts, dont le commandant Perraguey, et six blessés. Le lendemain, au point du jour, M. Cavaignac s'est porté sur Bab-Mesmar. Une attaque vigoureuse a rejeté l'ennemi qui occupait cette position dans les vallées ultérieures. Nous avons eu trois hommes tués et dix-sept blessés, dont le commandant Vélus d'un coup de feu au pied, et le commandant Lambert d'un coup de feu à la jambe.

La quatrième pièce est un rapport de M. de Lamoricière au ministre de la guerre ; elle est datée du 29 septembre, en rade de Tenez. Cette pièce relate un engagement de peu d'importance du colonel Saint-Arnaud avec les Arabes de Bou-Maza. Il y avait là 1,500 cavaliers arabes et 2,500 fantassins. Les Arabes, d'après M. de Lamoricière, avouaient 600 hommes mis hors de combat dans les affaires qui ont eu lieu chez les Filas avec le général de Bourjolly. Le gouverneur par intérim exprime toute l'utilité dont la marine lui a été pour transporter des troupes à Ghazaouat, ou Razaouat.

Enfin, nous arrivons au rapport le plus intéressant, celui de M. le chef d'escadron d'état-major de Martimprey au général Thierry, commandant la subdivision d'Oran ; il est écrit à bord du *Camélion*, le 27 septembre, en rade d'Oran. Nous en donnerons tantôt l'analyse, tantôt le texte même. C'est le capitaine de génie Coffyn qui lui a fourni les matériaux de ce rapport.

Le lieutenant-colonel de Montagnac sortit de Razaouat le dimanche 21, à dix heures du soir, laissant par écrit au capitaine Coffyn le commandement supérieur, et l'invitant verbalement, quand il rentrerait, à se porter au devant de lui pour l'appuyer dans son mouvement. La petite colonne du colonel était ainsi composée : 346 hommes du 8^e bataillon d'Orléans et 9 officiers, 62 hommes du 2^e hussards et 3 officiers, 1 interprète et 2 hommes du train ; total : 423 hommes. Entre la cavalerie, les officiers et les bagages, on pouvait compter 80 chevaux et mulets. Les gibernes étaient approvisionnées à 60 ; il n'y avait pas de réserve.

Le but de la sortie du colonel était d'empêcher la jonction d'Abd el Kader avec le chérif Ben-Abd-el Rossels, réfugié chez les Traras, et de protéger les Souhalias. Il était, le 22, à Gamis, d'où il annonça à M. Coffyn qu'il se portait sur l'Oued Baouli. Il écrivait en même temps à M. le colonel de Barral pour lui demander des vivres ; la lettre ne parvint pas.

Le 23, le capitaine Coffyn entendit une fusillade très vive du côté de Sidi-Brahim. Il fit rentrer le troupeau dans Djemma-Razaouat, se mit en route, envoya en avant le sous-lieutenant Roux, vit au loin de nombreux cavaliers ; son avant-garde fut chargée. Il regagna la place, qu'il fallait garantir, et y organisa la défense. Mais on ignorait ce qu'était devenu le colonel de Montagnac.

Le 24, une balancelle mit à la voile à midi pour porter à Oran ces premières nouvelles. Le soir, à dix heures, on vit arriver un hussard du 2^e, démonté, accablé de fatigue et de besoin, qui avait dû se traîner sur les genoux pour atteindre Razaouat, mais dont l'esprit était fortement frappé. Il raconta qu'échappé au grand désastre de la veille, il avait vu périr toute la colonne.

Le 26, à quatre heures du matin, un carabinier du 8^e d'Orléans, nommé Rapin, entra dans la place et vint confirmer la nouvelle apportée par le hussard. Il raconte le désastre de la colonne, dont une partie avait pu se retrancher dans un marabout ; mais la fusillade ayant bientôt cessé de ce côté, il ne doute pas que tous ceux qui s'y étaient retirés n'aient cessé de vivre. Rapin, qui est parvenu à échapper au massacre en se cachant dans le feuillage d'un figuier, a mis trois nuits pour regagner Razaouat. Il paraissait qu'il n'y avait plus à douter désormais de l'étendue de notre perte, lorsque le même jour, 26, à neuf heures du matin, une assez vive fusillade se fait entendre à une lieue de la place. On crut d'abord que c'était la colonne de Tlemcen ou de Maghrnia. On se préparait à prendre les armes, quand, à la hauteur du village d'Ouled-Ziri, on voit déboucher quelques hommes sans armes, cherchant à regagner le poste. On court au devant d'eux. Un coup de canon est tiré pour les protéger. Le capitaine Corsy, du 4^e chasseurs, qui commande cette sortie, peut sauver 12 hommes et ramasser encore 8 cadavres. Un combat s'engage pour enlever encore quelques morts. Un sapeur est tué dans cette opération hasardeuse. M. le docteur Artigues, chef de l'ambulance de Razaouat, un fusil à la main, y prit la part la plus honorable.

C'étaient les débris de cette compagnie retirée dans le marabout.

Le rapport dit que, dans la journée, un conseil de défense fut convoqué, et qu'on résolut d'occuper la mosquée du village de Touens, ce qu'on fit avec 30 hommes et 1 obusier. M. de Martimprey reprend en détail le récit où M. de Montagnac perdit la vie, et qui se termina par la retraite dans le marabout et par le massacre final de presque tous les hommes qui y étaient. Nous laisserons désormais parler le rapport.

Le 22 septembre, vers deux heures du matin, le colonel Montagnac quitta son bivouac de l'Oued-Taouli, marchant dans la direction de l'est, et certainement entraîné par des renseignements perfides ; il établit son camp, au point du jour, sur le ruisseau de Sidi-Brahim, et y fit faire le café. A sept heures du matin, le colonel, laissant la garde des bagages au commandant Froment-Coste avec la compagnie des carabiniers et la 3^e compagnie du 8^e d'Orléans, se porta en avant avec les 2^e, 6^e et 7^e compagnies du même bataillon, fortes entre elles de 185 hommes, et l'escadron de M. de Saint-Alphonse, qui comptait 60 chevaux. A trois quarts de lieue du camp, des cavaliers arabes assez nombreux paraissant sur un plateau, les deux premiers pelotons de l'escadron chargèrent avec le

commandant Cognord en tête; immédiatement ils furent écrasés sur leur gauche par une masse de cavaliers qui se démasqua.

Le colonel Montagnac se lança de suite avec les deux pelotons de réserve, qui éprouvèrent le même sort. Vingt cavaliers, débris de ces escadrons, viennent se rallier autour de l'infanterie. Le colonel, mortellement blessé, fait former le carré, envoie le maréchal-des-logis Barbu ordonner au commandant Froment-Coste de l'appuyer, et expire presque aussitôt.

Pendant près d'une heure, le carré lutte contre les charges ardentes et répétées de toute la cavalerie qu'Abd-el-Kader conduisait lui-même, et qui s'élevait à près de 3.000 chevaux. Les cartouches s'épuisent, et enfin, suivant l'expression d'un carabinier, les Arabes, resserrant le cercle autour de ce groupe immobile et presque silencieux, le font tomber sous leur feu comme un vieux mur.

Le commandant Froment-Coste approchait en toute hâte avec la 2^e compagnie et une section de carabiniers de son bataillon. Devenu l'objet des efforts de l'ennemi, il est aussi frappé par les premières balles, et bientôt sa troupe succombe sous le nombre.

Il ne restait plus que le capitaine de Géraud avec 80 hommes et les petits bagages de la colonne; il fait former le carré, et réussit, au milieu du feu, à atteindre un marabout, celui de Sidi-Brahim, où il se barricade; de petites ouvertures lui offrent des créneaux. Là, pendant quatre heures, il soutient trois attaques, ne répondant aux assaillants qu'à bout portant. Abd-el-Kader lui écrit chaque fois pour l'engager à se rendre, lui représentant qu'il ne peut échapper ni à ses cavaliers ni aux 5 ou 6.000 Kabyles qui le cernent. A la lecture de ces lettres, les soldats répondent avec leur capitaine qu'ils ne se rendront pas. Un drapeau tricolore, formé avec des lambeaux, est arboré sur le marabout. Le soir, Abd-el-Kader, renonçant à les forcer, établit un cordon de gardes nombreux autour d'eux, et continue sa marche dans l'est.

Depuis le mardi jusqu'au vendredi à six heures du matin 26, le capitaine de Géraud, entouré et attaqué, reste dans cette position, sans vivres, sans eau; l'urine mêlée à un peu d'absinthe ou d'eau-de-vie sert à tromper la soif. Enfin 73 hommes emportant 7 blessés se font jour à la baïonnette avec une telle énergie, que pendant une heure on n'ose poursuivre le carré qu'ils forment en marchant. Plus tard, munis de balles qu'ils ont fendues en quatre, ils repoussent encore les cavaliers et les Kabyles qui les entourent, et arrivent ainsi à une lieue de Razaouat. Mais les munitions et les forces sont épuisées, le capitaine de Géraud succombe, et les 60 braves qui restaient de cette colonne s'engagent dans un défilé où ils ont été précédés et meurent autour de son corps. Parmi eux se trouvaient le lieutenant Chappetzelaine, le docteur Rosaguet et l'interprète Levi. 12 seulement atteignent les murs de la place, sous la protection de la troupe qui était sortie.

Dans une semblable circonstance, il était impossible que des hommes blessés ou désarmés ne tombassent pas vivants au pouvoir de l'ennemi. On peut en estimer le nombre à une cinquantaine.

Le rapport donne ici le nom des officiers de la colonne et ce que les renseignements ont indiqué sur le sort de chacun. Il donne ensuite le nom des 14 hommes qui sont restés au camp. Il termine ainsi :

«Aucun camp, aucun rassemblement ne paraissent ce matin autour de Razaouat. Il n'y a aucune inquiétude à concevoir pour la sûreté de la place. Trois Kabyles du Maroc, qui étaient partis avant-hier pour aller travailler à Tlemcen, sont revenus au jour, et disent qu'Abd-el-Kader est chez les Traras, qu'on s'y est battu quatre jours, et que les troupes françaises se sont dirigées sur Tlemcen.»

Quand les orateurs de l'opposition, lors de la dernière discussion de l'adresse, signalaient l'insuffisance des garanties obtenues de l'empereur du Maroc au sujet d'Abd-el-Kader, M. le ministre des affaires étrangères vantait beaucoup, au contraire, l'importance de ces garanties. La mise hors la loi, l'excommunication de l'émir lui apparaissait comme un fait de la plus haute valeur. Voici, en effet, comment il la présentait à la chambre des pairs dans la séance du 15 janvier dernier :

«Messieurs, n'oubliez jamais ce que je viens de dire à la chambre : nous sommes parfaitement responsables de tout le traité, car il est entièrement français; tout ce qui y est, personne ne l'a demandé à la France, c'est elle qui l'a mis. Nous y avons écrit qu'Abd-el-Kader serait mis hors la loi par l'empereur du Maroc. Or, cette expression de mise hors la loi, c'est l'excommunication religieuse. Il faut bien que je dise, quoique l'honorable préopinant l'ait contesté, que l'empereur du Maroc est chef de la religion, et qu'il pouvait excommunier Abd-el-Kader, tandis qu'Abd-el-Kader n'aurait pas pu le faire à son égard.

Abd-el-Kader, tout respectable qu'il est comme marabout, n'aurait pas le droit d'excommunier l'empereur du Maroc. Quelle que soit son influence sur la population, il est sans autorité religieuse, et s'il s'était avisé, dans je ne sais quel accès de colère, d'excommunier, je suis persuadé que toutes les populations auraient souri à une pareille prétention.

L'empereur du Maroc avait le droit d'excommunier Abd-el-Kader, nous lui avons imposé cette excommunication. C'est un fait grave, Messieurs, et qui a des conséquences pratiques immenses, que l'honorable préopinant semble ignorer, celle entre autres d'interdire à tous les Marocains de lui donner asile.»

M. le ministre des affaires étrangères en conviendra aujourd'hui, il était, au mois de janvier dernier, dans une étrange illusion touchant les conséquences pratiques IMMENSES que devait avoir cette excommunication d'Abd-el-Kader. Il s'imaginait que l'émir serait désormais dépouillé de tout prestige, de toute influence; que tous les Marocains se regarderaient comme obligés de lui refuser un asile. Or, que voyons-nous? que vient-il de se passer? Abd-el-Kader est plus influent que jamais. Non seulement on lui donne asile, mais on s'arme pour sa cause, on se complot, on se fait tuer pour lui. Ce sont précisément les tribus marocaines du Rif qui l'ont aidé à organiser le triste et abominable guet-apens de Djemma Ghazaouat, à se créer des intelligences parmi les tribus qu'on disait soumises à notre autorité. Où sont donc les conséquences pratiques IMMENSES de cette fameuse mise hors la loi? Il est clair pour tout le monde, à présent, qu'il n'y avait d'IMMENSE en tout cela que la confiance qu'on accordait à de pures déceptions.

Lorsque la France eut fait sentir, l'année dernière, à l'empereur du Maroc, la force de ses armes, ce prince non seulement s'attendait à ce qu'on lui demandât de nous livrer Abd-el-Kader, mais il allait au devant de cette demande. Le *Moniteur Algérien*, en annonçant que le maréchal Bugeaud venait de recevoir une dépêche de l'empereur, s'exprimait ainsi :

«Cette dépêche commence par un long préambule où Sa Majesté marocaine cherche à dissimuler, au moyen de quelques fanfaronades orientales, les coups terribles qui viennent de lui être portés par nos armes. Arrivant enfin au fait principal, Abd-el-Rhaman assure que les hostilités ont eu lieu contre sa volonté et par un

malentendu; que lorsqu'il a su, par exemple, que nous attachions quelque importance à voir Abd-el-Kader éloigné de nos frontières occidentales, il s'était empressé de le faire rétrograder jusqu'à Wad-el-Qossob, et qu'enfin plus récemment il l'avait interné dans le centre de son empire, en un endroit où les nouvelles de ce qui se passe à la frontière ne peuvent pas même lui arriver.

«... L'empereur répond formellement de la conduite ultérieure des tribus marocaines limitrophes, qu'un seul mot de sa bouche suffira, dit-il, à rendre paisibles et amicales à notre égard.»

Quelques jours après, le 25 septembre, le même journal contenait les détails suivants sur les mouvements et la situation d'Abd-el-Kader :

«Après la bataille d'Isly, nos troupes ayant pénétré jusqu'à l'Oued Zekerra et poussé des reconnaissances jusqu'au-delà d'Aïoun-Sidi-Mellouck, Abd-el-Kader passa la Malouia, et descendit cette rivière jusque dans les montagnes de Garet, à trente lieues de notre frontière, où il était encore le 20 de ce mois. Il vient d'être très malade; presque tous les individus qui composent sa troupe et sa suite ont été atteints de la fièvre. L'état sanitaire de cette réunion était tel qu'elle ne pouvait rien entreprendre ni même fuir. Il serait donc facile à l'empereur du Maroc de saisir Abd-el-Kader et tout son monde. Au reste, cette facilité a toujours existé puisque Abd-el-Kader a campé souvent à une demi-lieue du camp marocain.»

On voit donc bien que si l'année dernière le gouvernement avait su profiter de la victoire, s'il avait su imposer à l'empereur Abd-el-Rhaman les seules conditions qui pouvaient garantir la sécurité de nos possessions africaines, Abd-el-Kader aurait été mis dans l'impossibilité de nous nuire, la trahison de Sidi-Brahim n'aurait pas eu lieu, nous n'aurions pas perdu plus de quatre cents de nos braves soldats, et, pour venger leur mort, la France n'aurait pas aujourd'hui à exposer encore une fois le sang de ses enfants, et à faire, pour payer sa gloire, de nouveaux sacrifices.

Voici comment un journal conservateur, un journal qui, dans beaucoup de circonstances, est venu au secours du ministère, fait ressortir les fautes qui ont été commises dans l'affaire du Maroc :

«On envoie un nouveau contingent de 12.000 hommes pour grossir une armée qui déjà en comptait plus de 80.000. On va se mettre à poursuivre Abd-el-Kader même sur le territoire du Maroc, c'est-à-dire qu'on va faire ce qu'on aurait dû faire il y a un an, et ce qu'on aurait fait alors dans de bien meilleures conditions. Alors, en effet, nous étions à portée d'Abd-el-Kader; nous étions forts de l'ascendant d'une double victoire; nous n'avions, pour ainsi dire, qu'à tendre le bras pour le saisir dans son isolement. Aujourd'hui, nous sommes sous le coup d'une trahison qu'on n'aura pas manqué de transformer en défaite; nous avons besoin de nouvelles victoires pour nous relever aux yeux de ces populations fanatiques. Et ces victoires, aurons-nous l'occasion de les remporter? Croit-on qu'Abd-el-Kader va attendre de pied ferme les 12.000 hommes qu'on expédie de France contre lui? On n'a jamais pu le saisir en Algérie; le saisira-t-on plus facilement dans le Maroc, dans un pays que nos troupes ne connaissent pas, et où elles risquent de rencontrer non pas une hostilité ouverte, mais des embûches cachées, ce qui est bien plus redoutable? Nous le désirons sincèrement sans l'espérer beaucoup. Dans tous les cas, si l'on réussit, et Dieu le veuille! il en aura coûté beaucoup plus d'efforts, beaucoup plus de braves soldats, que si, dès l'année dernière, et pendant qu'on y était, en avait vidé la question à fond, au lieu de se contenter d'une solution tronquée et de stipulations dérisoires. Sous ce rapport, ceux qui ont combattu la politique qui a prévalu ont raison de regretter, dans l'intérêt du pays, que leurs conseils n'aient pas été mieux écoutés.»

On lit dans le *Journal des Débats* :

La rivière de Malouia, dans le Maroc, près de laquelle se tient réfugié Abd-el-Kader depuis qu'il a été chassé de l'Algérie, n'est qu'à deux ou trois journées de marche de notre frontière; son embouchure n'en est même distante que d'une petite journée. C'est par le pays avoisinant la côte qu'il est venu dans le district de Nedroma, où se trouve le port de Djemma-Ghazaouat, en passant par le pays du Djebel ou mont Karmoun, par celui des Mesirda et des Souhalla. L'ex-émir a établi sa déra sur la rive gauche de la rivière, à l'extrémité du petit désert intérieur de Garet, sur les versants du Djebel-Touzia et du Djebel-Azgan, prolongements de la grande chaîne des montagnes du Rif. Cette déra ou smala, — ce qui est à peu près la même chose, l'un voulant dire suite et l'autre entourage, — se compose de tous les individus, avec leurs familles, qui ont suivi sa fortune. C'est une colonie formée de quelques fractions de tribus émigrées avec lui, ou qu'il a entraînées par force, auxquelles viennent se joindre les hommes compromis contre nous dans l'intérieur de l'Algérie, ceux qui veulent gagner le paradis de Mahomet par le djihad ou guerre sainte, et des familles dont le fanatisme répugne à vivre sous la loi des infidèles; ajoutons-y un assez grand nombre de Marocains qui se sont dévoués à la cause d'Abd-el-Kader.

La colonie peut se composer de quatre à cinq mille personnes, en y comprenant quatre à cinq cents cavaliers réguliers solides et autant de fantassins. Tout ce qui est en état de porter les armes dans la déra constitue le goum. Cette colonie porte tout avec elle, au moyen de ses chameaux et de ses bœufs porteurs, comme une tribu arabe. Elle change de campement, au besoin, dans la contrée qu'elle habite pour le pâturage de chaque saison, et elle laboure des terres vagues qui ne manquent pas en Afrique. La subsistance des hommes et des bêtes se trouve ainsi assurée et ne coûte rien. Cette même population a dans son sein, comme les tribus, le peu d'artisans dont elle a besoin, et d'ailleurs les femmes arabes, outre leurs pénibles travaux, se livrent à une foule de petites industries domestiques. C'est ainsi que dans son camp du Maroc Abd-el-Kader est encore sultan.

Les peuplades berbères ou kabyles du Rif ont embrassé ouvertement la cause de l'ex-émir, qui pour eux est un saint, tandis que leur empereur a perdu tout crédit depuis qu'il a pactisé avec les infidèles. Ces Berbères d'ailleurs n'ont jamais obéi complètement à la cour de Fez, qui n'exerce sur eux qu'une autorité nominale. La chaîne du Rif s'élève au bord de la Méditerranée, au-dessus des présides espagnols, appelées Penon de Velez et Alhucemas, et se prolonge jusqu'à Tetouan, non loin de Tanger. Les Kabyles du Rif sont des contrebandiers audacieux que le gouvernement de Maroc fait surveiller le mieux qu'il peut par des barques côtières, ne pouvant pas envoyer ses préposés ni même ses soldats dans leurs montagnes. Ils passent pour les hommes les plus intraitables et les plus féroces de tout le Maugreb. Il y a peu de temps que plusieurs de leurs tribus, les Beni-Messour, les Beni-Ouadras, étaient en état de révolte, ouverte et tenaient tête, à ce que nous apprend l'Algérie, à trois mille hommes de troupes impériales commandées par le pacha Bou-Selam et par le gouverneur de Tanger, le kaïd Ben-Abhou.

Abd-el-Kader se garde bien de se rendre onéreux aux tribus du Rif et du Garet, au milieu desquelles il vit en sûreté, bravant les injonctions d'Abd-el-Rhaman; il se garde bien de leur imposer ses lois, et encore moins surtout de leur demander des subsides. Avec cette politique, il s'est assuré leur dévouement. Quand il se met en campagne contre nous, comme il vient de le faire en dernier lieu, il leur confie sa déra, où il laisse toutefois une forte garde de ses réguliers; il emmène avec lui ceux des guerriers berbères qui sont montés et qui veulent le suivre, puis il grossit en route son petit noyau d'armée avec les goums des tribus qu'il traverse. Ainsi, dans cette dernière embuscade de Djemma-Ghazaouat, il avait avec lui les gens des Beni-Snassen, ceux de Gersif, de Djeraouda, qui appartiennent au Maroc; et quand il eut passé la frontière, il entraîna les Kabyles des montagnes de Sidi-Brahim. C'est ainsi qu'on le voit reparaître tout-à-

coup à la tête de 4.000 combattants, et qu'il a pu, avec le secours toute-fois de la trahison, écraser une petite colonne de 450 hommes.

Tels sont les lieux de refuge d'Abd-el-Kader sur la Malouia, telles les ressources qui lui sont propres et celles qu'il trouve dans la contrée du Rif, sans compter les auxiliaires qu'il rassemble sur son chemin, et sont enfin les nouvelles difficultés que nous avons à vaincre désormais pour assurer la tranquillité de notre possession sur sa frontière occidentale.

Paris, le 9 octobre 1845.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

Le *Journal des Débats* annonce qu'on a reçu hier la nouvelle que M. le maréchal Bugeaud avait dû quitter Excideuil pour se rendre sur-le-champ à Marseille, où il comptait s'embarquer le 10 octobre pour aller reprendre le gouvernement de l'Algérie.

L'*Echo de Vézère* confirme ce fait, en annonçant que M. le colonel Rivet, aide-de-camp du maréchal, était arrivé à Excideuil, porteur de fâcheuses nouvelles d'Afrique. M. Bugeaud avait décidé immédiatement son départ pour Alger.

Ainsi donc, c'est de son propre mouvement que M. Bugeaud a résolu de retourner à son poste, et si le gouvernement avait eu des motifs pour en décider autrement, il se serait trouvé que la volonté de M. Bugeaud aurait passé avant la sienne. Nous ne discutons pas le fait, nous nous bornons à le constater, en disant que pareille chose peut avoir de très graves inconvénients par rapport à la discipline militaire.

Un ordre ministériel vient de suspendre la délivrance des congés aux semestriers dans les départements. Les nouvelles d'Afrique justifient suffisamment cette mesure qui est générale.

C'est M. le duc d'Anmale, à ce qu'il paraît, qui sera envoyé en Afrique pour y représenter la famille royale dans l'expédition qui va avoir lieu. Le roi lui a, dit-on, donné la préférence sur M. le duc de Montpensier, parce qu'étant destiné à être un jour vice-roi de l'Algérie, il est bon de lui faire partager la gloire, sinon les fatigues de nos soldats.

Nous croyons pourtant que l'expédition n'en eût pas plus mal marché, si on lui eût épargné l'embarras d'un prince à préserver de tout danger.

Le *Bulletin des Lois* vient de publier les statuts des deux compagnies auxquelles ont été adjugés le chemin de fer du Nord et celui de Fampoux à Hazebrouck. Les diverses compagnies qui se proposaient de soumissionner le chemin de fer du Nord ayant fusionné, la répartition des quatre cent mille actions dont se compose le capital social de la compagnie du chemin du Nord a été faite entre les administrateurs de ces compagnies. Il n'est donc pas possible de savoir quels sont en réalité les actionnaires primitifs et définitifs de la compagnie adjudicataire.

Il n'en a pas été de même pour la compagnie du chemin de Fampoux à Hazebrouck. La compagnie O'Neill, n'ayant pas pu s'entendre avec M. de Rothschild, a dû remettre à M. le ministre des travaux publics l'état nominatif de ses souscripteurs et le nombre des actions souscrites par chacun d'eux. Cet état a été publié par le *Bulletin des Lois*; il contient des noms assez curieux et que nous citerons sans les accompagner d'aucun commentaire. Le public en pensera ce qu'il voudra.

M. le comte Molé, pair de France, 100 actions; — M. le comte de Montalivet, pair de France, 200 actions; — M. Paillard-Ducéré, député et beau-frère de M. de Montalivet, 50 actions; — M. Munoz (José), propriétaire à Paris, rue de Courcelles, n° 28 (c'est l'époux de l'ex-reine Christine), 200 actions; — M. Augustin Sanchez, propriétaire à Paris, rue de Courcelles, n° 28 (c'est le secrétaire de M. Munoz), 1,250 actions; — M. Léon Lillo, administrateur des biens de l'ex-reine Christine, 1,000 actions; — M. Barthe, premier président de la cour des comptes et pair de France, 200 actions; — M. de Préval, lieutenant général et pair de France, 100 actions; — M. le comte de Rumigny, lieutenant général et aide-de-camp du roi, 100 actions; — M. Armand Bertin, rédacteur en chef du *Journal des Débats*, 300 actions; Mlle Louise Bertin, sœur du rédacteur en chef du *Journal des Débats*, 100 actions; — M. le comte de la Pinsonnière, pair de France, 600 actions.

La vente du *Courrier français* est annoncée aujourd'hui par plusieurs journaux pour le 18 de ce mois, sur la mise à prix de 25.000 fr. Il y a dix-huit mois, le même journal avait été vendu 180.000 fr. C'est quelque chose d'extraordinaire que cet avilissement du prix d'un ancien journal en présence de cette facilité à trouver des millions pour entreprendre des journaux nouveaux reposant sur les bases les plus fragiles et les calculs les plus chimériques.

L'instruction judiciaire relative au faux timbre apposé sur des lettres de voiture se poursuit activement. Récemment, M. Terral, ancien chef de la maison Tesnières et Terral, dite du *Renard-Rouge*, a été arrêté, ainsi que les deux jeunes gens qui lui ont succédé dans l'exploitation de cette maison de roulage, une des plus importantes de Paris et de la France. Nous apprenons qu'une nouvelle perquisition a eu lieu dans cette maison, en présence des inculpés et de M. le juge d'instruction.

Le nombre des individus arrêtés dans cette affaire s'élève aujourd'hui à près de trente.

Le *Moniteur* contient ce matin une ordonnance royale relative au renouvellement triennal d'un tiers des membres des conseils généraux et d'une moitié de ceux des conseils d'arrondissement. Voici les dispositions de cette ordonnance :

«Art. 1^{er}. Le renouvellement triennal d'un tiers des membres des conseils généraux et d'une moitié des membres des conseils d'arrondissement aura lieu, en 1845, du 1^{er} novembre au 15 décembre.»

«Art. 2. Les préfets convoqueront les électeurs départementaux dans l'intervalle compris entre les limites déterminées par l'article précédent. Les arrêtés de convocation qu'ils prendront à cet effet devront être publiés dans toutes les communes des cantons où il y aura élection quinze jours au moins avant l'ouverture des assemblées électorales.»

Nous engageons les citoyens à se préoccuper dès à présent des élections qui sont annoncées dans l'ordonnance qu'on vient de lire. La composition des conseils généraux et celle des conseils d'arrondissement, sans avoir autant d'importance que celle de la chambre des députés, mérite cependant l'attention de tous les hommes qui font cas des institutions dont le pays est en possession. Qu'ils oublient pas que tout se tient et s'enchaîne dans l'ordre administratif comme dans l'ordre politique. Si les conseils d'arrondissement, les conseils généraux comptaient dans leur sein un plus grand nombre d'hommes éclairés, amis du progrès, il n'est pas douteux que la chambre des députés s'en ressentirait. Les élections des conseillers d'arrondissement et de département qui vont avoir lieu doivent donc être envisagées au double point de vue de la politique et des intérêts locaux; que les électeurs s'attachent à se faire représenter par des hommes qui possèdent, à un égal degré, la capacité, l'indépendance et le désintéressement, c'est-à-dire les trois grandes qualités qu'on doit toujours demander à ceux dont on veut faire ses mandataires.

Afrique française.

On lit dans le Toulonnais :

Le Cérès, arrivé aujourd'hui d'Alger, nous apporte une nouvelle à laquelle nous ne pouvons croire et qu'on nous donne cependant comme certaine. Deux cents Français, parmi lesquels soixante jeunes, ont mis bas les armes devant les Arabes. Ce fait, si rare dans nos fastes militaires, a mis en émoi toute la population de l'Algérie.

Reste maintenant à savoir dans quelles circonstances ce malheureux épisode de la guerre d'Afrique a eu lieu ; c'est ce que nous apprendra le prochain courrier.

On pousse avec la plus grande activité l'armement des frégates à vapeur l'Orénoque, le Labrador et l'Albatros. On prétend que ces frégates serviront à transporter 10.000 hommes de troupes et 1.000 chevaux, qui iront renforcer notre armée d'occupation en Algérie.

Le rôle d'équipage de ce dernier bâtiment sera ouvert le 15.

Nous sommes depuis assez long-temps sans nouvelles de Tunis. On ne parle pas encore du retour du vaisseau le Neptune, qui commande la station française des côtes barbaresques ; mais il est probable que ce bâtiment rentrera bientôt à Toulon.

La Turquie a sans doute renoncé pour cette année à son expédition contre la régence de Tunis, mais l'année prochaine tout sera recommencer. Le gouvernement français ne pourrait-il pas trouver le moyen d'en finir une fois pour toutes ?

LE MANOIR DE SOULTBERG.

L'Almanach du Mois, dont le numéro paraîtra le 10 courant, contient un article où sont très spirituellement raillées l'une des faiblesses à demi-féodales du maréchal Soult et l'adoration de nos ministres pour tout ce qui est anglais. Nous reproduisons cet extrait d'un des recueils périodiques les plus piquants et les plus variés :

« Le maréchal Soult donna la mesure de son imagination lorsqu'il inventa un marquis de Dalmatie ; c'était sous la Restauration. Napoléon n'eût pas souffert qu'un de ses lieutenants vouât au ridicule un nom de guerre glorieusement acquis, et augmentât la noblesse impériale d'un aussi burlesque gentilhomme. »

Mais il y a long-temps que l'esprit du maréchal a enfanté cet excentrique surnom, et il sentait le besoin de mettre au jour quelque chose de nouveau et de non moins remarquable. Ayant déjà baptisé son fils, il voulut baptiser son patrimoine.

— Decazeville, Orléansville, Philippeville, Canonville, noms vulgaires ! terminaison usée ! Cherchons quelque chose de plus ronflant.

Et, après s'être ainsi parlé, le maréchal, plongeant son front dans ses deux mains, se livra à de profondes méditations. Malheureusement, outre sa langue maternelle, il ignorait l'anglais, qui lui aurait fourni des noms bien sonnants à de puissantes oreilles ; mais, en revanche, il possédait le patois alsacien. Cela le sauva ; il se releva bientôt radieux : il avait trouvé Soutlberg !

Dans l'effusion de sa joie, il alla faire part de cette découverte à M. Guizot. M. Guizot resta froid et sévère.

— Maréchal, je regrette d'avoir à vous l'avouer, dit-il, mais vous semblez vous séparer de la politique du cabinet. Le nom de Soutlberg a l'air d'un souvenir de la rive droite du Rhin, d'une protestation contre les traités de 1815 qui nous l'ont enlevée.

— Ah ! mon Dieu ! je ne me doutais pas de cela. Que veut donc dire au juste Soutlberg ?

— Ce nom, je vous l'ai dit, n'a de coupable que les souvenirs qu'il évoque. Il signifie : Montagne de Soult. Si vous m'aviez consulté, je vous aurais aidé à trouver des terminaisons non suspectes et signifiant la même chose : Soutl-hill, Soutl-hant, Soutl-bourne ou Soutl-mout eussent mieux valu. Moi-même je vais donner à mon domaine du Val-Richer le nom de Guizot-Close. Le château d'Eu s'appelle déjà Victoria-Repositing.

— Diable ! ces mots-là ont vraiment un bien joli genre ! Malheureusement le nom de Soutlberg appartenait déjà à l'histoire. J'en ai daté une ordonnance sur les capotes des soldats du centre. Mais il me vient une idée ; comment diriez-vous en anglais : Victoire de Toulouse ?

— Toulouse's Victory. Mais pourquoi cette question ?

— C'est que Toulouse's-Victory-hill pourra remplacer Soutlberg, en rappelant l'avantage que j'ai obtenu en 1814 !

— C'est encore pis ! Vous blessez directement Sa Grâce le duc de Wellington.

— Je l'ai pourtant bien gagnée, la bataille de Toulouse !

— Et c'est un malheur, maréchal. Je vous le répète à regret, vous tendez à vous séparer des idées du 29 octobre. Tous les domaines ministériels ont reçu des noms anglais : Duchâtel-Parch, Sylvain-Dumon-Wood, Cumin-Gridaine-Lodge, Martin-Hall. A l'exception du ministre castillan de l'instruction publique, à qui nous avons passé l'innocente dénomination de Medina-Salvandy, nous nous sommes fait un chez-nous anglais, afin qu'on pût dire : « Tel maître, tel domaine. » Ah ! ce sera un beau jour pour moi, maréchal, que celui où la France prendra le nom de New-England !

Ainsi parla M. Guizot. Le maréchal l'écoutait dans un recueillement respectueux, et, chose étrange ! le ministre des affaires extérieures était ému.

C'est seulement quand il parle de l'Angleterre qu'il croit sentir dans sa poitrine quelque chose comme un cœur.

Mais M. Guizot se trompe. Il ne débâtira pas autant de points de notre gloire qu'il cherche à se le persuader. Nous laisserons à l'Angleterre ses harmonieux. En lui envoyant même, par-dessus le marché, tous les Anglais de France, ce sera pour nous tout bénéfice.

Chronique.

M. de Pradel nous écrit qu'il accepte, pour avoir lieu à Lyon, le défi d'improvisation en vers français proposé par M. Prosper Brugue. M. de Pradel n'y met d'autres conditions que celles-ci : 1° la lutte sera prochaine ; 2° la recette appartiendra au vainqueur.

— Quelques changements viennent d'avoir lieu dans le personnel du collège de Mâcon.

M. Bauquier, économiste de ce collège, est appelé à remplir les

mêmes fonctions au collège royal du Puy. Il est remplacé par M. Vollet, premier commis à l'économat du collège royal de Strasbourg.

M. Chauvet, qui récemment a obtenu un brillant succès au concours d'agrégation, et qui était déjà chargé de la classe de philosophie au collège royal de Mâcon, a été nommé titulaire de cette chaire.

M. Roger, professeur de seconde, est chargé de la même classe au collège royal de Grenoble.

M. Cabaret-Dupaty, professeur de seconde au collège royal de Grenoble, est nommé provisoirement professeur de la même classe au collège royal de Mâcon, en remplacement de M. Roger.

M. Rudolf, professeur de quatrième au collège royal de Mâcon, est nommé provisoirement professeur de la même classe au collège royal de Saint-Etienne.

M. Ravaut, licencié ès lettres, professeur au collège royal de Rodéz, est chargé de la classe de quatrième au collège royal de Mâcon, en remplacement de M. Rudolf.

— M. Mathieu, l'honorable député de Saône-et-Loire, se trouve en ce moment à Mâcon. Il y est l'objet des justes empressements de ses concitoyens. L'homme qui illustre sa ville natale par la science et qui sert son pays avec lumière et indépendance dans le parlement, recueille à la fois l'affection de ses amis, la reconnaissance de ses mandataires, l'estime et le respect de tous.

Spectacles du 11 octobre.

CÉLESTINS. — Bénéfice de M. Flachet jeune. — Les Héritiers, comédie. — La Pie Voleuse, opéra. — Un Divertissement.

Nouvelles diverses.

En visitant ces jours derniers l'église de Beauval, l'inspecteur des monuments historiques du département de la Somme a découvert, en haut des ouïes de la belle tour en pierre de cette église, l'inscription suivante :

LES RÉPARATIONS DE CESTE TOUR AVECQ L'ÉGUILLE ET LA GALLERIE ONT ESTÉ FAITES DES DENIERS DE PHILIPPE SERÉ, ESCUYER DE M^r FOUQUET, SURINTENDANT DES FINANCES ET MINISTRE D'ÉTAT, EN 1662 ; PRIEZ DIEU POUR SON ÂME.

Cette inscription, dit le Réveil du Midi, est fort curieuse, car elle rappelle un trait peu connu de la vie du surintendant Fouquet.

Un jour que ce ministre d'état passait à Beauval, il rencontra sur la route un jeune pâtre dont la bonne mine et les réparties spirituelles lui plurent beaucoup. Il lui proposa de le suivre à Paris, et l'emmena en effet dans la capitale, après avoir obtenu le consentement de sa famille. Là, le surintendant fit instruire avec soin son jeune protégé, le nomma son écuyer et lui donna plusieurs terres et seigneuries.

Philippe Seré, l'ancien pâtre de Beauval, méritait cette haute fortune ; il montra constamment un dévouement sans bornes envers son bienfaiteur, et ne l'abandonna ni dans le bonheur ni dans le malheur. Philippe se fit toujours gloire, comme l'indique l'inscription de l'église de Beauval, de se qualifier du titre d'écuyer d'un ministre proscrit. Il n'oublia pas d'ailleurs dans sa prospérité l'humble temple du village où il avait reçu le jour ; il le fit réparer et décorer plusieurs fois à ses frais.

— Nous lisons dans une lettre insérée dans l'Indicateur et écrite par un capitaine arrivé de Bourbon à Bordeaux :

« La colonie de Bourbon, si productive et si florissante depuis quelques années, se trouve attaquée en partie et généralement menacée par un fléau terrible : la maladie attaque les cannes à sucre, et l'on ne connaît aucun moyen de les en garantir ni d'en arrêter les progrès. »

« Comme, en revenant de Chine, je ne me suis arrêté que deux jours à Saint-Paul, les renseignements que je puis vous donner seront incomplets sans doute, mais ils sont de la plus grande exactitude. »

« Je tiens de M. Lecoat de Kvéguen, le plus fort tenancier de la colonie, qui possède cinq habitations et près de deux mille noirs, ainsi que de M. Lambert, agent de change, que, aussitôt que ce fléau se manifesta, M. Richard, directeur du jardin des plantes de Saint-Denis, excellent botaniste, dit-on, fut appelé sur les lieux (dans la partie sous le vent de l'île, car jusqu'à ce jour il s'est fait très peu sentir du côté du vent), et que sa première idée fut d'attribuer ce phénomène à l'appauvrissement des terres. On lui fit voir des cannes semblables sur des carrés nouvellement défrichés ; il crut alors devoir s'en prendre à la vieillesse de la canne elle-même ; enfin, en présence des plants nouveaux également atteints, il conclut en disant que ce ne pouvait être que l'effet d'une influence atmosphérique. »

« Ce qu'il y a de certain, c'est qu'on croit assez généralement que la récolte de 1846, non pas celle actuellement pendante, mais la suivante, sera presque nulle. Dieu veuille qu'il en soit autrement ! »

Nous aimons à croire que les craintes exprimées dans cette lettre ne sont pas fondées. En des cas pareils, les intéressés sont toujours portés à exagérer le mal.

Nouvelles étrangères.

ESPAGNE.

Les deux sergents du bataillon provincial de Jaen condamnés à mort par le conseil de guerre de Malaga, comme ayant pris part à la conspiration découverte dans cette ville le 19 juillet, avaient été mis en chapelle le 26 pour être passés par les armes le lendemain.

SUISSE.

Les sociétés organisées par le communisme se développent dans le canton de Vaud. Le gouvernement de ce canton, malgré son origine révolutionnaire, vient de proscrire les associations. Le gouvernement, qui se sentait mal à l'aise sur le terrain conservateur, a coloré cette mesure du prétexte que les sociétés dont il ordonne la dissolution se composent en majeure partie d'étrangers.

SAXE.

La première chambre a nommé une commission spéciale pour examiner

les questions religieuses. Le rapport de cette commission, qui vient d'être imprimé et publié, présente les conclusions suivantes :

« 1° La commission n'élève aucune objection contre l'emploi momentané des églises protestantes par les catholiques allemands ; elle s'en rapporte, sur ce point, au gouvernement et aux autorités locales. »

« 2° Les baptêmes, les mariages, la communion, la participation des ecclésiastiques du nouveau culte aux enterrements sont accordés, mais sous la réserve que ces actes, pour être valables, devront être transcrits sur les registres de l'église protestante. »

« 3° Les théologiens qui ont suivi un examen selon un autre rite ecclésiastique d'un état chrétien sont seuls admissibles aux fonctions du sacerdoce. »

« 4° Toutes ces mesures sont considérées comme intérimaires. L'état ne considère pas les néo-catholiques comme formant un nouveau culte, mais comme des membres de l'église catholique qui veulent sortir du giron de l'église, et il leur laisse la jouissance des droits civils et politiques, à condition qu'ils paieront les redevances perçues jusqu'à ce jour par le culte catholique. »

On pense que cette clause surtout rencontrera, de la part des nouveaux sectaires, une très vive opposition.

AUTRICHE.

Sir Robert Gordon, ambassadeur d'Angleterre en Autriche, qui se trouvait en congé depuis quelque temps, est attendu très incessamment à Vienne. On attribue son retour au vif intérêt que la reine Victoria porterait à la combinaison destinée à assurer la main de la jeune reine d'Espagne à un prince de Cobourg.

M. de Kolowrat acquiert chaque jour plus d'importance dans le cabinet autrichien, à cause du grand âge de M. de Metternich. M. de Kolowrat, dont les principes inclinent à la tolérance et ne repoussent pas une certaine dose de libéralisme, dut autrefois son élévation au désir que l'empereur François II éprouvait de neutraliser l'influence trop exclusivement dominante du prince de Metternich. La révolution de 1850 et les craintes qu'elle inspira long-temps à la cour de Vienne rendirent à M. de Metternich la prépondérance qu'il fut un instant menacé de perdre. Mais l'omnipotent ministre commence à s'affaiblir sous le poids des années, et bien des espérances se tournent dès à présent vers son rival plus jeune et plus actif.

M. de Kolowrat est né en Bohême, et ses détracteurs lui reprochent surtout de favoriser le slavisme et d'accorder à ses compatriotes une trop large part dans les emplois des administrations financières, dont il dispose à peu près sans contrôle.

Ce que l'on appelle en Autriche le cabinet se compose, comme on sait, de quatre personnes seulement ; ce sont : l'archiduc Louis, oncle de l'empereur ; l'archiduc François-Charles, frère de S. M. et héritier présomptif de la couronne ; le prince de Metternich et le comte de Kolowrat. Les diverses administrations sont toutes dirigées par des présidents et dépendent directement du cabinet.

Bourse de Lyon d'aujourd'hui 11 octobre.

CHEMINS DE FER.	COMPTANT.		15 COURANT.		FIN COURANT.	
	1 ^{er} cours.	dernier cours.	1 ^{er} cours.	dernier cours.	1 ^{er} cours.	dernier cours.
Avignon à Marseille prime.	»	»	1035	»	»	»
Paris à Orléans. .	»	»	1245	»	1248 75	1250
prime.	»	»	»	»	1267 50	»
Paris à Rouen. .	»	»	1062 25	»	1071 25	1074 25
prime.	»	»	»	»	»	»
Orléans à Vierzon.	»	»	765	765 75	767 50	766 25
prime.	»	»	»	»	»	»
Bordeaux à Orléans	»	»	»	»	»	»
prime.	»	»	»	»	»	»
Nîmes à Montpellier	»	»	»	»	»	»
prime.	»	»	»	»	»	»
Strasbourg à Bâle.	»	»	»	»	»	»
prime.	»	»	»	»	»	»
Rouen au Havre. .	»	»	»	»	»	»
prime.	»	»	»	»	»	»
Chemin du Nord.	»	»	845	845 75	»	»
prime.	»	»	860	858 75	»	»

Le gérant responsable, B. MURAT.

GUERRE A L'ÉGOÏSME!

Sous ce titre il vient de paraître une brochure de 50 pages où l'égoïsme est flétri d'une manière remarquable.

C'est un sujet de circonstance dont nous recommandons la lecture en faveur du peuple et des classes souffrantes.

Il serait utile qu'il parût beaucoup d'ouvrages sur cette matière. Cette brochure est enrichie d'un magnifique hommage à l'armée française.

On la trouve chez les principaux libraires de Lyon, et chez l'auteur, M. JURINE, médecin, rue du Plat, 3. — Prix : 1 f. 50 c.

Tant de personnes se plaignent de maux de nerfs, de digestions pénibles, que nous ne saurions trop recommander un livre intitulé : **MAUX DE NERFS, CRISES, CONVULSIONS, MAUVAISES DIGESTIONS, GUÉRIS**, etc., vol. in-8° de 160 pages. — Prix : 1 f. 50 c. — Chez M. Savy, libraire, place Bellecour, 14 ; M. Midan, libraire, rue Lafont, 4, et chez l'auteur, médecin-consultant, rue Quatre-Chapeaux, 12.

Plus de cent guérisons mentionnées sur l'ouvrage sont la meilleure preuve de l'efficacité du traitement.

Consultations de dix heures à trois heures.

LA PATE DE GEORGÉ pour la guérison des MALADIES DE POITRINE est la plus agréable et la plus efficace. — Elle se vend moitié moins que les autres par boîtes de 1 f. 25 c. et 65 c. dans toutes les meilleures pharmacies de Lyon, et principalement chez MM. LARDET, place de la Préfecture, 16, VERNET, place des Terreaux, 13, et à la pharmacie des Célestins ; Saint-Etienne, GARNIER-MARTINET, place de Foy ; Chalon-sur-Saône, FAIVRE, confiseur, Grande Rue, 36 ; Mâcon, FOURCHER-MOSSEL, pharmacien, et à Genève (Suisse), ROUZIER, Grande-Rue, 1.

MAIRIE DE LA VILLE DE LA CROIX ROUSSE.

ADJUDICATION

de la

TERME DU NETTOIEMENT DE LA VILLE.

Le maire de ville de la Croix-Rousse donne avis :

Que, le vendredi 24 octobre prochain, à midi, il sera procédé par lui, avec l'assistance de deux membres du conseil municipal, à l'adjudication de la ferme du nettoyage de la ville de la Croix-Rousse ;

Que cette adjudication aura lieu par soumissions écrites sur papier timbré, au plus offrant, par-dessus la mise à prix, qui est fixée à une somme annuelle de quatre cents francs ;

Que la durée de cette entreprise sera de trois années, qui prendront cours au 1^{er} janvier 1846

Pour finir au 31 décembre 1848 ;

Qu'enfin les personnes qui désireront concourir à cette adjudication pourront prendre connaissance du cahier des charges de l'entreprise, au

secrétariat de la mairie, tous les jours non fériés, de neuf heures du matin à quatre heures de l'après-midi.

Fait à la mairie, le 24 septembre 1845.

L'adjoint remplissant par délégation les fonctions de maire de la Croix-Rousse, (4076) CLAPISSON.

CAOUTCHOUC.

GRANDE MANUFACTURE D'ÉTOFFES IMPERMÉABLES POUR VÊTEMENTS.

De M. F. SOLLIER, rue des Célestins, 6.

Ces étoffes sont supérieures à tout ce que l'on a fait jusqu'à ce jour, puisqu'elles sont imperméables à la pluie et donnent passage à la transpiration.

Manteaux pour roulier et cocher, ayant autant de durée que le cuir, à 20 f.

Manteaux et paletots dans le genre de l'article de Genève, c'est-à-dire en mérinos, laine et coton, de 25 f. à 35 f.

Les mêmes en mérinos tout laine, de 40 à 45 f.

Manteaux-paletots et cabans en drap, de 45 f. à 55 f.

Manteaux en drap, de 35 f. à 55 f.

Les mêmes doublés de soie, à 60 f. et 75 f.

Tabliers de nourrice, à 4 f. et 4 f. 50 c.

Dissolution de caoutchouc, à 3 f. le kilogramme.

Cuir factice pour cardes, courroies, pour mécaniques, etc.

Tous ces articles à 50 0/0 meilleur marché qu'à Londres et à Paris.

Grande manufacture de draps imperméables et ordinaires pour billards, tables de jeu, voitures, etc.

Prix de ces draps : 6 f. 50 c. et 8 f. le mètre. Les mêmes, imperméables et très forts, à 8 f. 50 c., à 10 f. et au-dessus.

Prix des tapis de billard, imperméables ou ordinaires au choix, tout posés, le relevage compris :

Pour billards de 266 à 290 centimètres, 25 et 30 fr. ; très forts et très fins, en qualité supérieure, de 35 f. à 40 f.

Pour les plus grands billards des cercles, tout ce qu'il y a de plus beau dans le commerce ; pour

billards de 325 à 340 centimètres, de 55 à 65 f.

Tous ces tapis seront posés aux prix ci-dessus.

Tablettes à tapis très-jolies, à 3 f. 50 c.

M. F. Sollier ne fait qu'au comptant. (3710)

VIDANGE INODORE.

La Compagnie Lyonnaise du Nettoyement, ci-devant place de la Platière, n° 2, actuellement quai Bon-Rencontre, 63, donne avis à MM. les propriétaires et régisseurs qu'elle abonne toujours les maisons pour le nettoyage à prime d'argent ou en échange contre les matières des fosses d'aisance, sauf une rétribution proportionnelle, et qu'elle est en mesure d'opérer le curage des fosses suivant les moyens indiqués dans la nouvelle ordonnance de la mairie de Lyon, et qui sera obligatoire à partir du 15 octobre prochain.

Elle prévient également MM. les propriétaires que son matériel lui permet de transporter les matières provenant des fosses dans leurs propriétés rurales. (3721)

Etude de M^e Girardet, avoué, place du Gouvernement, n. 5.

VENTE AUX ENCHÈRES,
Devant le tribunal de première instance de Lyon,
D'UN PETIT DOMAINE
Situé à Vernaison,
Territoire de Bois-Comtal, à peu de distance de Charly.

Ce domaine consiste en bâtiment, jardin, terre et vigne, de la contenance totale d'un hectare cinquante-deux ares environ, dépendant de la succession de François Bachelut.

L'adjudication aura lieu le vingt-cinq octobre 1845.

Mise à prix : six mille francs; ci. . . . 6,000 f.
Il y aura facilités pour le paiement.
S'adresser au dit M^e Girardet, avoué. (5219)

Etude de M^e Guillot, huissier, place des Cordeliers, 1.
VENTE JUDICIAIRE.

Le mardi quatorze octobre mil huit cent quarante-cinq, à dix heures du matin, sur la place dite des Repentirs, à la Guillotière, il sera procédé à la vente aux enchères et au comptant d'objets mobiliers saisis, consistant principalement en tables, tabourets, billard, horloge, garde-robe, commode, poêle, porte-balances, balances, batterie de cuisine, etc. (4207)

Etude de M. Gandil, huissier, place des Terreaux, 10.

VENTE PAR AUTORITÉ DE JUSTICE.

Demain lundi, treize octobre, à dix heures du matin, sur la place Grenouille, à Lyon, il sera procédé à la vente aux enchères d'objets mobiliers saisis, consistant en commodes, buffet, poêle, banque, tables, chaises, lit, ustensiles de liquoriste et autres objets. (4075)

VENTE
AUX ENCHÈRES ET EN DÉTAIL

DU MATÉRIEL
GARNISSANT
L'HOTEL SAINT-CLAIR,
A l'extrémité du faubourg de Bresse, près la chapelle Saint-Clair.

Le mercredi 15 octobre 1845 et jours suivants, dès dix heures du matin, au lieu sus-indiqué, il sera procédé, par le ministère d'un commissaire-priseur de la ville de Lyon, à la vente aux enchères du matériel garnissant l'hôtel Saint-Clair, et dont le détail suit :

Plusieurs lits garnis, commodes, garde-manger, tables de cuisine, de salle à manger et autres, rideaux, placards, beau fourneau en fonte, garde-robes, chaises, fontaine en cuivre, glaces; grande quantité de linges propres au service d'un hôtel, tels que draps, nappes, serviettes, tabliers de cuisine, essuie-mains et torchons; environ cent cinquante kilogr. cuivres divers, telles que casseroles, daubières, marmites, chaudrons; beaucoup de vaisselle en porcelaine et faïence, verroterie et bouteilles, couteaux de table, cuillers, fourchettes fer et étain, et beaucoup d'autres objets.

Il sera perçu cinq centimes par franc en sus de l'adjudication de chaque lot. (6535)

A VENDRE. Terrain pour construction, belle superficie bien placée, aux Brotteaux. (6756)
S'adresser à M. Verset, rue Bât-d'Argent, 12.

A VENDRE. ANESSE avec son tas-es de lait.
S'adresser chez M. J.-J. Roux, petite rue Mercière, n. 4. (6758)

A VENDRE. Différents objets, tels que billard, comptoir en marbre, pendule, onze tables en marbre, un calorifère, un fourneau et ses bouilloires en cuivre, une belle glace et plusieurs lampes à gaz, le tout moderne et à l'usage d'un café.

S'adresser, pour les voir et pour traiter, à Lyon, grande rue Sainte-Catherine, n. 15, au concierge de la maison. (6761)

A VENDRE. Fonds de mercerie et de bonneterie, situé sur une place, au centre du commerce. Le prix de la location est très modéré. On accordera toutes facilités pour le paiement.
S'adresser à M^{lle} Champreux, rue du Commerce, n. 15, au 3^e. (6749)

A CÉDER DE SUITE
Pour cause de départ.

Un Fonds de commerce de laine et tapisserie, situé dans le meilleur quartier de Lyon, et jouissant d'une bonne clientèle. Cette partie demande peu de fonds et est très avantageuse.

S'adresser à M^{lle} Berrod, rue Saint-Côme, n. 13, au 1^{er}. (6693)

A LOUER. Force de vapeur de 1 à 4 chevaux, avec local propre pour une industrie. S'adresser rue d'Aguesseau, n. 2, quartier Combalot, à la Guillotière. (6746)

Place des Terreaux, 5. — Terrasse, 1^{re} porte.

PAR TOUS LES TEMPS.

DE 3 HEURES DU MATIN A 4 HEURES DU SOIR,

PORTRAITS AU DAGUERRÉOTYPE,

Naturels ou COLORIÉS, d'un genre imitant la miniature, ET REPRODUISANT LA PLUS EXACTE RESSEMBLANCE;

Par MM. A. B. et LOUIS COLOMB, de Paris.

Spécialité pour PORTRAITS - CAMÉES, groupes de famille, etc. (6759)

COMPAGNIE D'ASSURANCES GÉNÉRALES SUR LA VIE,

Autorisée par Ordonnance du Roi du 22 décembre 1819.

La Compagnie d'Assurances générales sur la vie, fondée en 1819, est la première établie en France. Son fonds social est entièrement réalisé. Ses capitaux s'élèvent à plus de vingt millions de francs, dont majeure partie est placée en immeubles. La Compagnie, moyennant une prime annuelle, garantit le paiement d'un capital ou d'une rente exigible, lors du décès de l'assuré, au profit de ses héritiers ou d'une personne désignée.

La Compagnie reçoit des capitaux pour servir des rentes viagères sur une ou plusieurs têtes. L'âge est fixé pour chaque âge.

EXTRAIT DE LA TABLE SUR UNE TÊTE.

8 fr. 40 c.	pour cent	à 55 ans.
9	51	à 60
10	68	à 65
12	"	à 70
14	89	à 80

Les bureaux sont, à Lyon, chez M. Ed. REVEL, rue Neuve de la Préfecture, n. 1. (7604)

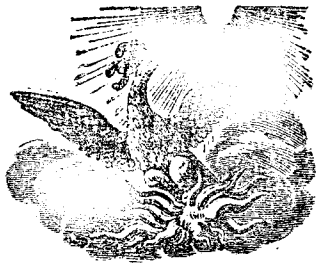
COMPOSÉ HYGIÉNIQUE

Du docteur Carpentier,

MÉDECIN ET MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ MÉDICALE DE PARIS,

CONTRE LA CHUTE DES CHEVEUX ET LEUR DÉCOLORATION.

L'auteur s'est livré à de nombreux travaux pour élaborer cette préparation, qui arrête spontanément la chute des cheveux. Les suffrages qu'il a obtenus des membres du conseil médical de la capitale, qui ont examiné attentivement les substances médicamenteuses de son Composé, lui ont assigné une supériorité remarquable sur toutes les productions de ce genre. Il peut donc offrir le meilleur hygiénique connu jusqu'à ce jour. Un traité sur la maladie des cheveux est déposé, chez M. Colombard, parfumeur, rue Saint-Dominique, 16. (3727)



LE PHÉNIX, compagnie d'Assurances sur la vie,

AUTORISÉE PAR ORDONNANCE DU ROI, DU 9 JUIN 1844.

Capital de garantie : QUATRE MILLIONS, entièrement distinct de celui de 17 millions de la compagnie Française du Phénix contre l'incendie.

Rentes viagères. — La Compagnie les constitue à des taux très-avantageux. La seule pièce à produire est l'extrait d'acte de naissance.

Elle donne comme taux d'intérêt :

A 50 ans	7 fr. 46 c. 0/0	A 70 ans	12 fr. n. c. 0/0
55	8 40	75	13 31
60	9 51	80	14 89
65	10 68		

Directeurs à Lyon : MM. Guynemer et Eug. Bourcier, quai de Retz, 37. (8025)

PAR BREVET D'INVENTION
(Sans garantie du gouvernement.)

ORDONNANCE DU ROI DU 10 NOVEMBRE 1844.

Nouvelle et seule méthode dont l'efficacité est constatée par l'expérience pour la prompte et radicale guérison de toutes les maladies secrètes, écoulements, fluxus blanches, irritations de matrice, dartres, rhumatismes, etc. Chez M. CLARION, médecin, membre de plusieurs sociétés savantes, quai d'Orléans, n. 51, au 1^{er}, à Lyon. — Dépôts à MACON, chez M. Voituret, rue Municipale; à BOURG, chez M. Bichel; à RIVE-DE-GIER, chez M. Reynaud, tous trois pharmaciens; à SAINT-ETIENNE, à la pharmacie Rigolot; à PARIS, chez M. Martin, pharmacien, rue Neuve-des-Petits-Champs, 55, et dans toutes les villes de France et de l'étranger. (8869)

ÉCOLE

DE THÉORIE-PRATIQUE

Pour la Fabrication des Étoffes de soie,

dirigée

PAR J.-V. JANTET ET RITTON FILS,
Petite rue des Feuillants, 4, à Lyon.

Cet établissement se recommande par les plus grands soins apportés à l'instruction des élèves, qui y trouvent dans un grand nombre de métiers en tous genres, fonctionnant sans interruption, toutes les facilités désirables pour perfectionner leurs études. (3173)

PENSIONNAT PRIMAIRE
De Polliionnay, près de Lyon.

M. PORTE tient pension de jeunes garçons dans une belle campagne; il donne toutes les garanties désirables sous le rapport de l'instruction, de la bonne tenue et du bien-être des enfants. Les parents y placeront leurs enfants à un prix aussi modéré qu'il est possible.

S'adresser à M. Porte, maître de pension à Polliionnay, département du Rhône. (6755)

TISANE SÈCHE,
dite Poudre des Voyageurs.

Elle est calmante, diurétique et rafraîchissante; d'une usage très commode, elle convient à tous ceux qui désirent se traiter en secret, ainsi qu'aux voyageurs. — Pharmacie Ph. QUET, rue de la Préfecture, n. 5, à Lyon. (6730)

GRAINS DE SANTÉ

C'est le meilleur des purgatifs qu'on appelle ordinairement de précaution. Ils rétablissent l'appétit, favorisent les digestions, restituent le coloris et l'embonpoint, et sont souverains contre la bile, la constipation, les glaires et la migraine. Ils purgent doucement, sans dégoût; leurs effets sont les plus salutaires et les moins fatigants. La saison actuelle est la plus opportune. — Dépôts aux pharmacies : à Lyon, place des Terreaux, 13; Turin, à Tarare; Couturier, à Saint-Etienne; Ayot, à Villefranche; Morel, à Macoin; Trouillet, à Vienne; Delaune, à Voiron; Plana, à Grenoble. (8459)

MALADIES DES VOIES URINAIRES

ET DES ORGANES DE LA GÉNÉRATION.

M. le docteur GAS traite exclusivement les maladies des voies urinaires et des organes de la génération, lithotritie (broyement de la pierre dans la vessie), rétrécissement du canal de l'urètre, rétention et incontinence d'urine, maladies vénériennes, etc. (8275)
M. le docteur Gas demeure place Bellecour, n. 25.

PAPIER D'ALBESPEYRES,

Entretien seul les VÉSICATOIRES sans odeur ni douleur. — Dépôts dans toutes les villes, et notamment, à Lyon, chez MM. André, pharmacie des Célestins, et Vernet, place des Terreaux. — On évitera les contrefaçons en exigeant le cachet d'Albepespyres. (4872-7521)

AVIS MÉDICAL

On prépare à Lyon, dans la pharmacie MACORS, rue Saint-Jean, 50, un SIROP qui a le puissant avantage de guérir les enfants atteints de la coqueluche. Une ou deux topettes de ce Sirop suffisent pour faire disparaître cette cruelle maladie. (9117)

A VENDRE. Une jument de selle. — S'adresser à l'hôtel du Parc. (3726)

AVIS. L'établissement du sieur PACHE, traiteur aux Brotteaux, cours Morand, 4, maison Saint-Olive, déjà avantageusement connu de la société, vient de recevoir une grande amélioration; la cave est abondamment pourvue de vins fins et de premier choix. On y sert à la carte. Dîners à 3 f. et au dessus. Cuisine italienne pour les amateurs. (6744)

AVIS. Un jeune homme de 24 ans, connaissant le commerce, et pouvant procurer un emploi quelconque.

S'adresser ou écrire aux initiales A. G., chez le concierge de la maison n. 3, cours de Brosses, à la Guillotière. (105)

AVIS. M. Joseph VILLARD, fabricant de coutures, ci devant rue de la Cage, tient les mêmes articles de laine, crin, plumes, coutil, tapis, toile à matelas et étoffes quadrillées pour chevaux, rue du Péral, 16, place Bellecour. (6736)

AVIS. Un jeune homme, nouvellement arrivé, âgé de 25 ans, sachant lire et écrire, désirerait trouver un emploi quelconque dans le commerce.

S'adresser à l'hôtel du Mont-Blanc, rue Gentil, de midi à deux heures. (6760)

CAPSULES
AU BAUME DE COPAHU

Pur, sans odeur ni saveur, pour la prompte guérison des écoulements récents ou chroniques, des pertes blanches, etc. — Prix actuel : 3 f. la boîte (au lieu de 4 f.). — Seul dépôt à Lyon, à la pharmacie, rue de la Préfecture, 5. (8815)

PLUS DE MAUVAIS RASOIRS!!!

PAR BREVET D'INVENTION.

Récompense nationale. — Médaille à l'exposition.

POLIAFFILOIR,
nouvel instrument à 4 surfaces.



Pierre artificielle d'un effet étonnant pour faire couper les rasoirs, et à laquelle rien n'est comparable. On peut en venir faire l'épreuve avant d'acheter, ou, pour plus de sûreté, ne payer l'instrument qu'après parfaite conviction de la vérité. — Prix : 5 fr.

S'adresser quai d'Orléans, à l'angle de la place de la Platière, n. 1, au 1^{er}. (3705)

GUÉRISON

DES

MALADIES SECRÈTES

NOUVELLES OU ANCIENNES.

Dartres, gales, rougeurs, goulle, rhumatismes, ulcères, écoulements, pertes les plus rebelles, et de toute écoule ou vice du sang des humeurs.

Par le Sirop dépuratif végétal de Salsepareille et de Séné.

Extrait du Codex medicamentarius, approuvé par les Facultés de Médecine et de Pharmacie, PUBLIÉ PAR ORDRE EXPRES DU GOUVERNEMENT.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières, et n'exige pas un régime trop austère.

Prix : 5 fr. le flacon.

S'adresser, à LYON, à LA PHARMACIE Rue Palais-Grillet, n. 23.

A Saint-Etienne, à la pharmacie PACHE; à Marseille, à la pharmacie FABAZ, sur le port. (8191)

MALADIES DE POITRINE.

GUÉRISON en peu de jours des catarrhes, toux oppressives, rhumes négligés, phthisie pulmonaire. TRAITEMENT AXILLAIRE, simple, facile, prompt dans ses effets, sans cautères ni vésicatoires, par M. le docteur Myèvre-Verger.

Consultations tous les jours à quatre heures du soir, rue Buisson, n. 17, au 2^e. (6740)

ARÈNE FRANÇAISE,

Située aux Brotteaux, cours Lafayette, avenue de

Saxe.
Le mauvais temps de dimanche dernier ayant nécessité la remise de la dernière représentation à ce jour, 12 octobre, le sieur Esbrayat aura l'honneur de remercier ses compatriotes de leur bienveillance pendant l'année 1845 et de l'intérêt qu'ils ont bien voulu prendre à sa position dans le déplorable événement qui l'a privé depuis un mois de diriger son art.

Aujourd'hui dimanche 12 octobre 1845, Le sieur Hugues le Jeunier, des Arènes de Nîmes, dit le Terrible, se mesurera pour la troisième et dernière fois, où sera reconnu le vainqueur, contre le Colosse de l'Arlesle, le sieur Peillon.

Débuts des sieurs Antoine Maléry, athlète africain, dit l'Indomptable, et Buisson, de la Guillotière, dit le Faneux. (6737)

LYON.—IMPRIMERIE DE BOURS FILS, rue Poulailherie, 19.